



## Chèque frauduleux

-----  
Par DECIBELLE

BONSOIR,

Une personne a subtilisé le chèque de mon frère lors de son envoi par la poste. Cette dernière a émis des chèques importants. Averti par la banque, mon frère a porté plainte et la banque a mis en opposition les chèques. Que va-t-il se passer par la suite ? Mon frère peut-il obtenir des dommages et intérêts de cette personne ?

Merci d'avance

DECIBELLE

-----  
Par jury34

Bonsoir,

Tout dépend.

Si votre frère a respecté les délais pour former opposition : oui, il est couvert.

Combien de temps après a-t-il formé opposition ?

Cordialement

-----  
Par DECIBELLE

Bonjour,

Mon frère a fait opposition le chèque le lendemain après avoir été averti par la banque.

DECIBELLE

-----  
Par jury34

Alors votre frère est couvert.

Les chèques n'ont plus de valeur.

Pour l'indemnisation, tout dépend si le voleur a été identifié, s'il est solvable, etc.

Cordialement